



Conseil économique et social

Distr. générale
16 juin 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 14 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Lettre datée du 9 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Turkménistan souhaite devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 s'y rapportant, le Turkménistan a toujours souscrit pleinement aux objectifs du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En 1997, le Turkménistan s'est doté d'une loi sur les réfugiés. Au cours de ces dernières années, il a accueilli plus de 13 000 réfugiés. Par le décret du 4 août 2005, le Président du Turkménistan a accordé la citoyenneté turkmène à 13 245 réfugiés vivant au Turkménistan. Le même jour, par une décision du Président, 3 053 réfugiés ont été admis à la résidence permanente au Turkménistan.

Le Turkménistan est prêt à coopérer pleinement avec tous les membres du Comité exécutif afin de trouver des solutions constructives aux problèmes que rencontre le Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Au vu des considérations qui précèdent, le Gouvernement du Turkménistan espère que le Conseil économique et social accueillera favorablement la présente demande et qu'il recommandera à l'Assemblée générale d'augmenter le nombre des membres du Comité exécutif.

Le Représentant permanent du Turkménistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Aksoltan Ataeva

* E/2010/100.

